

CIRCULAIRE Agirc 2011 -04- DAS

Objet : Nouveau partenariat Apec - Agirc

Madame, Monsieur le directeur,

Depuis 2003, le partenariat Apec - Agirc avait pour objet la mise en place de sessions d'accompagnement (Accompagnement +) visant à permettre aux cadres dont les difficultés psychologiques, sociales ou économiques constituaient un frein à la recherche efficace d'un emploi, d'entreprendre une réflexion et un travail tant au point de vue personnel que professionnel.

Accompagnement + était donc un programme personnalisé d'accompagnement financé par l'institution de retraite Agirc du bénéficiaire.

Cependant, la redéfinition du partenariat entre Pôle emploi et l'Apec, et l'appel d'offres qui s'en est suivi (début 2010), ont eu pour conséquence de limiter à deux zones géographiques l'accompagnement par l'Apec des demandeurs d'emploi. Ainsi l'Apec propose une nouvelle offre de serviceⁱ pour les cadres demandeurs d'emploi de longue durée permettant un accompagnement proche du dispositif Accompagnement +, organisé directement par l'Apec après un processus de formation spécifique des consultants « Mobilités » Apec.

Par conséquent, l'année 2010 a été la dernière année d'organisation du dispositif Accompagnement +.

Toutefois, compte tenu du bénéfice avéré de cette démarche d'accompagnement personnalisée auprès d'une population cadre en situation de grandes difficultés, les instances de l'Agirc ont souhaité poursuivre un partenariat dès lors qu'il présente un intérêt social.

Des études ont pu être menées pour deux publics potentiellement fragilisés :

- ✓ les cadres en recherche d'emploi depuis dit de longue durée (c'est-à-dire à l'issue de la prestation pôle emploi de 9 mois),
- ✓ les cadres ex-salariés, qui abandonnent une situation de création d'entreprise et qui souhaitent se réorienter vers le salariat (population initialement hors du dispositif Pôle emploi).

Un groupe projet constitué de Groupes de Protection Sociale et de l'Apec s'est réuni plusieurs fois afin d'étudier différentes pistes au regard des dispositifs déjà existants et de l'environnement dans lequel s'inscrit cette réflexion.

La proposition de partenariat Apec - Agirc a donc intégré ces évolutions en proposant, en complémentarité de la nouvelle offre de service « Nouveaux Horizons » mise en place depuis avril 2011 par l'Apec (cf. annexe 1) de construire une prestation d'accompagnement et de soutien des cadres en recherche d'emploi de longue durée.

Cette nouvelle prestation, dont les orientations ont été validées par le Conseil d'Administration du 28 juin 2011, a pour objectif de lever certaines difficultés psycho-sociales économiques et ainsi de créer les conditions favorables pour la recherche d'un emploi.

Cette démarche permettra une reconstruction personnelle par la prise en compte des difficultés liées à l'inactivité professionnelle et par conséquent, n'intégrera pas les techniques de recherche d'emploi.

Il s'agit, en effet, d'une réponse complémentaire aux dispositifs existants (Pôle Emploi, Apec) qui s'adressera sans distinction aux deux populations ciblées prioritairement, en s'intégrant parfaitement aux orientations prioritaires de prévention des situations de rupture sociale.

Les principaux éléments structurant cette prestation telles que ses objectifs spécifiques, ses modalités, son contenu, les compétences du prestataire...font l'objet d'une présentation en annexe 2.

Afin d'anticiper la participation des IRC à ce dispositif dès 2012, il est apparu nécessaire de présenter les grandes dispositions de cette prestation qui devrait être mise en œuvre au début de l'année 2012.

Cette première année sera vraisemblablement une période consacrée à la montée en charge progressive, puisqu'il s'agirait d'orienter environ 200 cadres vers ce parcours.

Concernant le financement, il est estimé entre 3 000 et 4 000 euros par accompagnement réalisé, et ce coût, comme pour le dispositif Accompagnement + est pris en charge par les institutions volontaires (action de niveau 2).

Ainsi, les institutions sont invitées, avant la fin de l'année, à faire part du nombre potentiel de cadres pouvant bénéficier de cette nouvelle prestation, auprès de l'APEC, Philippe Froger, philippe.froger@apec.fr.

Il est à préciser que l'ensemble de l'organisation technique et fonctionnelle sera finalisé au cours du second semestre 2011. Parallèlement, un appel d'offre sera lancé fin septembre par l'APEC afin de procéder à la sélection des prestataires en région en novembre 2011.

Enfin, compte tenu de la connaissance des différents acteurs possibles dans le domaine de l'accompagnement des personnes se trouvant dans des difficultés psycho-sociale-économiques, les institutions sont sollicitées afin de transmettre par mail avant le 15 septembre, les coordonnées de prestataires potentiels auprès de la direction de l'action sociale, Elisabeth Créance, ecreance@agirc-arrco.fr.

Ces éléments permettront de faciliter leur identification afin de leur faire parvenir l'appel d'offres.

Je ne manquerai pas à l'issue de cette phase préparatoire de vous informer plus concrètement des modalités opérationnelles du nouveau dispositif.

Veillez agréer, Madame, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur général

P. J. : 2

ⁱ Cette nouvelle offre de service se nomme « Nouveaux Horizons ».

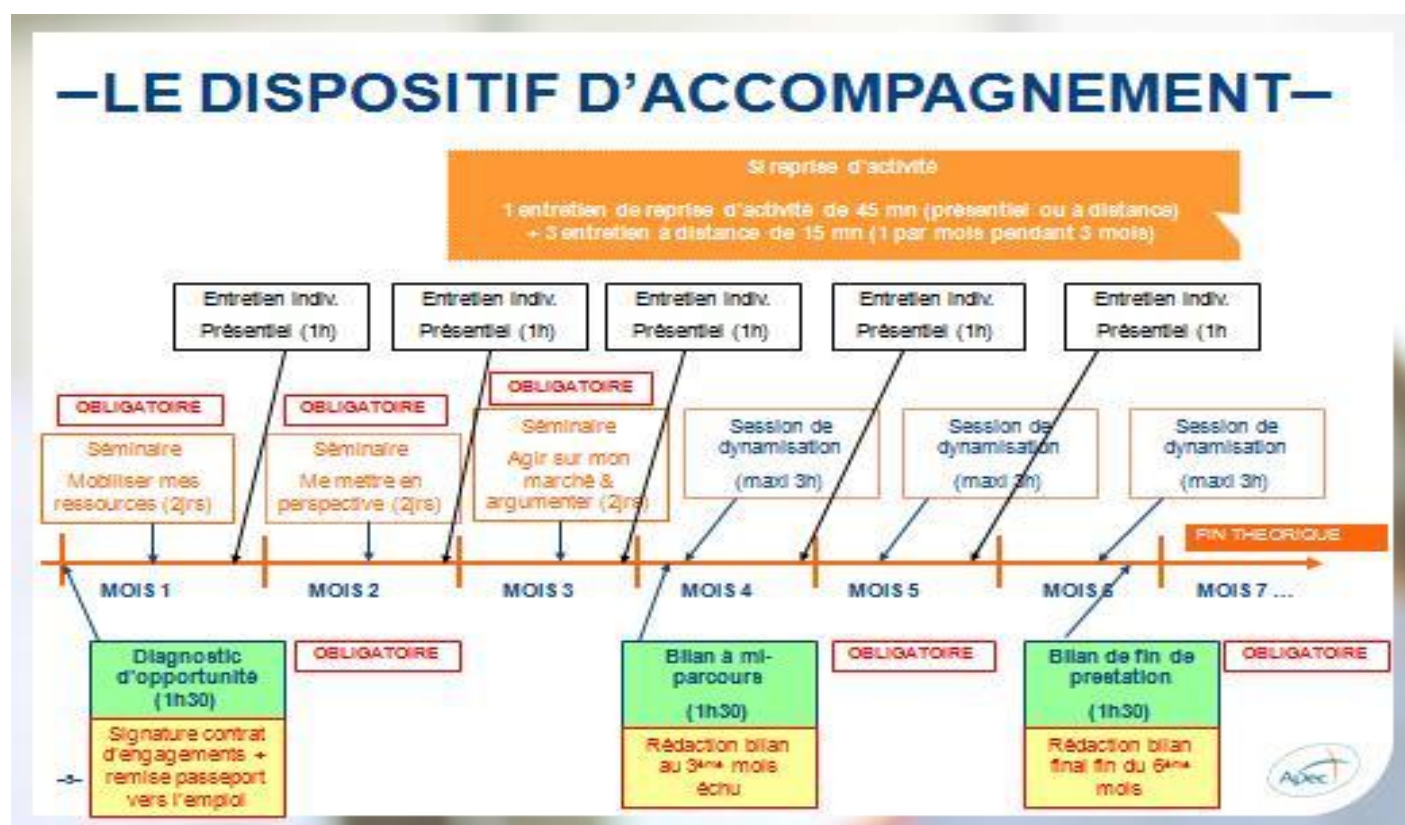
Présentation de l'offre de service et d'accompagnement « Nouveaux Horizons » proposée par l'APEC à destination des demandeurs d'emploi de longue durée

Cette offre s'inscrit dans une démarche complémentaire des prestations proposées par Pôle Emploi et par conséquent, elle est à destination des demandeurs d'emploi de longue durée, c'est-à-dire depuis plus de 12 mois ce qui peut entraîner une distance vis-à-vis du marché du travail.

Ce dispositif d'une durée de six mois, propose un parcours d'accompagnement dont l'objectif général est une reprise d'activité professionnelle de manière pérenne.

Ainsi, celui-ci est proposé par les consultants Apec aux potentiels bénéficiaires à partir d'un diagnostic d'opportunité afin d'identifier la cohérence des besoins et les différentes actions proposées.

Comme l'indique le schéma suivant, ce dispositif d'accompagnement s'articule autour d'entretiens individuels et d'ateliers collectifs proposés de manière alternative, permettant ainsi la création d'une dynamique personnelle basée sur l'autonomie de chaque participant.



A la fin de ce dispositif, si le demandeur d'emploi a retrouvé un poste, ce dernier peut continuer à être accompagné par l'Apec, pendant sa période d'essai.

Pour ce faire, les consultants Apec (consultants « Mobilités »), préalablement formés, auront notamment à leur disposition une boîte à outils, une méthode de supervision... leur permettant de proposer un accompagnement adaptable et personnalisé.

Orientations relatives au nouveau partenariat Apec-Agirc

1. PREAMBULE

La nouvelle offre de service de l'Apec pour les cadres demandeurs d'emploi de longue durée, ainsi mise en place (cf. annexe 1), permettra un accompagnement proche du dispositif Accompagnement +, mais organisé directement par l'Apec après un processus de formation spécifique des consultants Apec débuté en avril 2011. Il cible environ 1 500 à 2 000 demandeurs d'emploi pour cette année.

L'expérience passée et les études réalisées ont permis de constater que la fragilité et la vulnérabilité psycho-sociale peuvent nécessiter un accompagnement psycho-social spécifique, si elles sont particulièrement délicates.

Il est à préciser qu'au regard des nouvelles offres proposées par l'Apec, cette démarche n'intégrera pas les techniques de recherche d'emploi mais permettra une reconstruction personnelle par la prise en compte des difficultés liées à l'inactivité professionnelle.

2. ORIENTATIONS RELATIVES A LA NOUVELLE PRESTATION APEC-AGIRC D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SOUTIEN

2.1 ORIENTATIONS DU PARTENARIAT :

La finalité de ce nouveau dispositif doit permettre le soutien et l'accompagnement des participants les plus fragilisés au travers d'un parcours dynamique, structuré, personnalisé. Compte tenu de l'offre déjà proposée par l'Apec, les dimensions personnelles sous l'aspect psychologique et social doivent être traitées prioritairement.

Les objectifs de cette nouvelle prestation s'attacheront donc à :

- Permettre une reconstruction personnelle par la prise en compte des difficultés liées à la rupture de l'activité professionnelle,
- Redynamiser en vue de mobiliser pour un projet de vie facilitant le projet professionnel,
- Prévenir les risques et/ou réduire les conséquences de ruptures sociales.

Les objectifs spécifiques de cette prestation est de permettre à chaque participant :

- D'exprimer ses difficultés,
- De se resocialiser,
- D'identifier l'origine des difficultés rencontrées et les réponses pouvant être apportées,
- De se ressourcer et de se projeter dans un projet personnel et professionnel réaliste et réalisable : Il s'agit de créer les conditions pour que le bénéficiaire apprenne à regarder autrement sa situation pour mieux la dépasser, se préparer au changement et puisse s'investir dans un projet de vie.

- De sortir de l'isolement,
- Se remettre en mouvement,
- Mieux se connaître pour contribuer à la restauration de l'estime, de la confiance en soi et dans les autres,
- D'améliorer son image, sa communication,
- Développer sa capacité à l'autonomie pour être son propre moteur des changements à mettre en œuvre.

2.2 LES BENEFICIAIRES :

Tout ressortissant des IRC partenaires du dispositif se trouvant dans une situation de recherche d'un emploi de longue durée (minimum de 12 mois d'inscription à Pôle Emploi) :

- Repéré par un consultant « mobilité » de l'APEC, dans le cadre de l'offre de service proposée par l'APEC aux cadres en recherche d'emploi de longue durée (donc nécessairement inscrit à Pôle Emploi depuis plus de 12 mois).

Ce repérage peut être effectué au démarrage ou au cours de la réalisation de cette prestation.

Le bénéficiaire peut être également repéré, puis orienté par chaque IRC partenaire,

- Cumulant un minimum d'un critère regroupés au sein des trois catégories : professionnel / santé / psychologique,
- En capacité d'assister aux travaux proposés selon l'organisation programmée,
- Disposé à participer sur la base du volontariat à la réflexion et à la réalisation des actions préconisées.

2.3 CRITERES :

A partir de l'expérience déjà acquise dans le cadre du dispositif Accompagnement + d'une part, et de l'action menée dans les Espaces Emploi d'autre part, il a été identifié 13 critères psycho-sociaux économiques regroupés en trois grandes catégories :

- 1) activité professionnelle, (ex : l'âge (à partir de 45 ans), la durée potentielle d'indemnisation Assedic : fin de droit à moins de six mois, parcours professionnel à risque notamment : carrière mono-entreprise, échec de la création d'entreprise...)
- 2) état de santé, (ex : troubles manifestes du sommeil, addiction supposée ou repérée, troubles manifestes du comportement)
- 3) état psychologique (ex : isolement - solitude, perte de confiance en soi et de l'estime de soi, ...)

Ces critères, permettront notamment de repérer les potentiels bénéficiaires par le cumul d'au moins un critère pour chacune de ces trois catégories.

2.4 ORGANISATION ET CONTENU DE LA PRESTATION 2012 :

Il est nécessaire que chaque accompagnement s'inscrive dans la durée, ainsi cette prestation s'inscrit sur une période de quatre mois.

Cette prestation d'accompagnement et de soutien est structurée en deux phases :

- 1) évaluation individuelle – diagnostic,
- 2) élaboration, mise en œuvre et suivi d'un plan d'action.

Elle sera basée sur une approche individuelle complétée par une démarche collective adaptée afin de répondre aux problématiques liées au budget, à l'habitat, à la santé de la personne.

Cette prestation devra également prévenir les risques de ruptures sociales et ou les accompagner, et aider à l'élaboration d'un nouveau projet de vie.

Les compétences à mobiliser, pour mettre en œuvre cette prestation, s'organisent autour d'une équipe pluridisciplinaire regroupant trois types de professionnels étant capable :

- d'une part d'aborder les différentes formes de difficultés et de souffrances des personnes accompagnées (psychologique, sociale, accompagnement global),
- d'autre part d'organiser de manière méthodologique sa prestation,
- et d'orienter si nécessaire les bénéficiaires devant être suivis par un relais médical.

2.5 VOLUME D'ACCOMPAGNEMENT ET FINANCEMENT :

Une estimation de ce public peut être évaluée, sur la base d'une population de 2 000 cadres suivis par l'Apec, à environ 200 cadres orientés vers ce parcours.

On peut estimer celui proposé entre 3 000 et 4 000 euros par personne accompagnée (compte tenu de la majoration du temps individuel et des profils professionnels attendus pour le prestataire).

Le financement, comme pour le dispositif Accompagnement +, est pris en charge par les institutions volontaires (action de niveau 2).